



PREFECTURE DE PARIS

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Recueil départemental spécial :

N° NV204 - 11 SEPTEMBRE 2015

SOMMAIRE

Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris (DRFIP)

- 2015244-0096 - délégation de signature - pôle pilotage et ressources
- 2015244-0097 - délégation de signature - centre des impôts fonciers de Paris Ouest
- 2015244-0098 - arrêté portant délégation de signature - service des impôts des entreprises PARIS 16ème MUETTE
- 2015252-0014 - arrêté portant délégation de signature - pôle de contrôle et d'expertise 13ème
- 2015244-0099 - arrêté portant délégation de signature - service des impôts des entreprises PARIS 6 ODEON
- 2015244-0100 - arrêté portant délégation de signature - service des impôts des entreprises 16ème PORTE DAUPHINE
- 2015244-0101 - arrêté portant délégation de signature - service des impôts des particuliers PARIS 5ème
- 2015244-0102 - arrêté portant délégation de signature - PCE des professionnels 15EME
- 2015252-0015 - arrêté portant délégation de signature - pôle de contrôle des revenus et du patrimoine 16 AUTEUIL
- 2015244-0103 - arrêté portant délégation de signature - service des impôts des particuliers 15ème GRENELLE
- 2015244-0104 - Délégation de signature - centre des impôts fonciers PARIS EST
- 2015244-0105 - Délégation de signature - service des impôts des entreprises PARIS 9ème EST
- 2015244-0106 - Délégation de signature - EDRA



PREFECTURE DE PARIS

Acte n° 2015244-0096

Signé le mardi 01 septembre 2015

Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris (DRFIP)

délégation de signature - pôle pilotage et ressources



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DÉPARTEMENT DE PARIS
94 rue Réaumur
75104 PARIS CEDEX 02

Paris, le 1^{er} septembre 2015

DELEGATION DE SIGNATURE

L'Administrateur général des Finances publiques de classe exceptionnelle,
Directeur régional des Finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris

- Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des Finances publiques ;
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable ;
- Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances publiques ;
- Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;
- Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;
- Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction régionale d'Ile-de-France et du département de Paris ;
- Vu le décret du 18 septembre 2012 portant nomination de M. Philippe PARINI, Administrateur général des Finances publiques de classe exceptionnelle, en qualité de directeur régional des Finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris ;
- Vu la décision du directeur général des Finances publiques en date du 26 septembre 2012 fixant au 28 septembre 2012 la date d'installation de M. Philippe PARINI dans les fonctions de directeur régional des Finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris ;

ARRETE

POLE PILOTAGE ET RESSOURCES

DELEGATIONS GENERALES

<p>M. Eric DAAS, Administrateur des Finances publiques, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant du Pôle Pilotage et Ressources.</p>
<p>M. Philippe GABRIAGUES, Administrateur des Finances publiques, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant du Pôle Pilotage et Ressource.</p>
<p>Mme Muriel PETITJEAN, Administratrice des Finances publiques, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant du Pôle Pilotage et Ressources.</p>
<p>M. Jérôme LACORE, Inspecteur principal des Finances publiques, Chef de la division Gestion administrative des ressources humaines, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de sa division et, en cas d'urgence ou d'empêchement du Directeur régional des Finances publiques, du responsable du Pôle Pilotage et Ressources, de ses adjoints et des autres chefs de division, pour les affaires relevant des autres divisions du département Gestion des ressources humaines et de la Formation professionnelle.</p>
<p>Mme Lydia DAIGREMONT, Administratrice des Finances publiques adjoint, Chef de la division Grandes campagnes et Missions spécifiques, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de sa division et, en cas d'urgence ou d'empêchement du Directeur régional des Finances publiques, du responsable du Pôle Pilotage et Ressources, de ses adjoints et des autres chefs de division, pour les affaires relevant des autres divisions du département Gestion des ressources humaines et de la Formation professionnelle.</p>
<p>M. Jean-François PLOUGONVEN, Administrateur des Finances publiques adjoint, Chef de la division Services aux agents et relations sociales, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de sa division et, en cas d'urgence ou d'empêchement du Directeur régional des Finances publiques, du responsable du Pôle Pilotage et Ressources, de ses adjoints et des autres chefs de division, pour les affaires relevant des autres divisions du département Gestion des ressources humaines et de la Formation professionnelle.</p>
<p>Mme Anne GRANVAL, Administratrice des Finances publiques adjoint, Chef de la division Formation professionnelle, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de sa division et, en cas d'urgence ou d'empêchement du Directeur régional des Finances publiques, du responsable du Pôle Pilotage et Ressources, de ses adjoints et des autres chefs de division, pour les affaires relevant des autres divisions du département Gestion des ressources humaines et de la Formation professionnelle.</p>
<p>Mme Marie-Hélène BALSAN, Inspectrice divisionnaire des Finances publiques hors classe, Chef de la division Budget, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de sa division et, en cas d'urgence ou d'empêchement du Directeur régional des Finances publiques, du responsable du Pôle Pilotage et Ressources, de ses adjoints et des autres chefs de division, pour les affaires relevant des autres divisions du département Budget Immobilier Logistique.</p>
<p>M. André SAINTVOIRIN, Administrateur des Finances publiques adjoint, Chef de la division Immobilier, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de sa division et, en cas d'urgence ou d'empêchement du Directeur régional des Finances publiques, du responsable du Pôle Pilotage et Ressources, de ses adjoints et des autres chefs de division, pour les affaires relevant des autres divisions du département Budget Immobilier Logistique.</p>

Mme Jocelyne BASS, Inspectrice principale des Finances publiques, Chef de la division Logistique, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de sa division et, en cas d'urgence ou d'empêchement du Directeur régional des Finances publiques, du responsable du Pôle Pilotage et Ressources, de ses adjoints et des autres chefs de division, pour les affaires relevant des autres divisions du département Budget Immobilier Logistique.

Mme Agnès BOUTRY, Administratrice des Finances publiques adjoint, Chef de la division Pilotage, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de sa division et, en cas d'urgence ou d'empêchement du Directeur régional des Finances publiques, du responsable du Pôle Pilotage et Ressources, de ses adjoints et des autres chefs de division, pour les affaires relevant des autres divisions du département Stratégie.

Mme Floriane DUCROZ, Administratrice des Finances publiques adjoint, Chef de la division Contrôle de gestion, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de sa division et, en cas d'urgence ou d'empêchement du Directeur régional des Finances publiques, du responsable du Pôle Pilotage et Ressources, de ses adjoints et des autres chefs de division, pour les affaires relevant des autres divisions du département Stratégie.

DELEGATIONS SPECIALES

Nom – Prénom Grade – Fonction	Pouvoir
DIVISION SERVICE AUX AGENTS	
Mme Marie-Pierre LOTRIAN Inspecteur Divisionnaire des Finances publiques hors classe, Adjointe au Chef de division Service aux agents et relations sociales	• Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service
Mme Sophie HALGOURDIN Inspectrice des Finances publiques Service aux agents et relations sociales	• Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service
Mme Laurence GROLLET Inspectrice des Finances publiques Service aux agents et relations sociales	• Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service
Mme Emilie MALPHETTES Inspectrice des Finances publiques Service aux agents et relations sociales	• Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service
Mme Muriel BUFFET Inspectrice des Finances publiques Service de l'action sociale	• Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service
M. Jean-René GARCIA Inspecteur Divisionnaire des Finances publiques hors classe Service aux agents et relations sociales Conseiller de prévention	• Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service

Mme Dominique GARCIA Inspectrice des Finances publiques Correspondante Handicap	• Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service
--	---

Nom – Prénom Grade – Fonction	Pouvoir
DIVISION GESTION ADMINISTRATIVE	
Mme Pierrette FERREIRA Inspecteur Divisionnaire des Finances publiques de classe normale, Adjointe au Chef de division Service Gestion administrative	• Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service
Mme Béatrice DALLOT Inspectrice des Finances publiques Service Gestion administrative – filière fiscale	• Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service
Mme Sophie SIRVENT Inspectrice des Finances publiques Service Gestion administrative – filière gestion publique	• Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service

Nom – Prénom Grade – Fonction	Pouvoir
DIVISION GRANDES CAMPAGNES ET MISSIONS SPECIFIQUES	
M. Philippe MARIN Inspecteur principal des Finances publiques, Adjoint au Chef de division Service des Grandes campagnes et missions spécifiques	• Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service
M. Christian FREYERMUTH Inspecteur des Finances publiques, Service des Grandes campagnes et missions spécifiques – Pôle de gestion des cadres A+	• Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service
Mme Karine LIGNAC Inspectrice des Finances publiques, Service des Grandes campagnes et missions spécifiques – Pôle de gestion des cadres B et C	• Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service
Mme Annie MIECH Inspectrice des Finances publiques, Service des Grandes campagnes et missions spécifiques – Pôle de gestion des cadres A	• Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service

Mme Frédérique MICHAUD Inspectrice des Finances publiques, Service des Grandes campagnes et missions spécifiques – Missions spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> • Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service
---	---

Nom – Prénom Grade – Fonction	Pouvoir
DIVISION FORMATION PROFESSIONNELLE	
M. Richard BELLOSO Inspecteur principal des Finances publiques, Service des concours	<ul style="list-style-type: none"> • Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service
M. Alain ROUYER Inspecteur principal des Finances publiques, Service Formations	<ul style="list-style-type: none"> • Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service

Nom – Prénom Grade – Fonction	Pouvoir
DIVISION BUDGET	
M. Grégoire JASSON Inspecteur des Finances publiques	<ul style="list-style-type: none"> • Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service

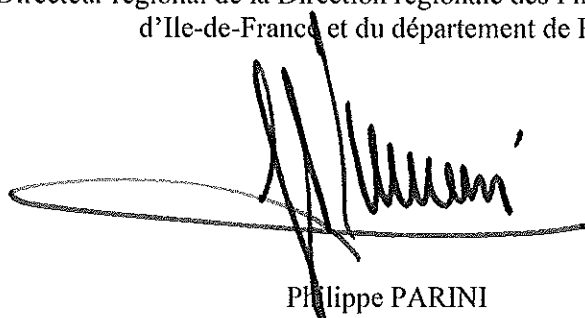
Nom – Prénom Grade – Fonction	Pouvoir
DIVISION IMMOBILIER	
Mme Stéphanie DEMERVILLE Inspectrice Divisionnaire des Finances publiques de classe normale, Adjointe au Chef de division	<ul style="list-style-type: none"> • Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service
M. Jean-Claude SOUGY Inspecteur Divisionnaire des Finances publiques hors classe, Adjoint au Chef de division – Expert des impôts	<ul style="list-style-type: none"> • Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service

Nom – Prénom Grade – Fonction	Pouvoir
DIVISION LOGISTIQUE	
Mme Sylvie BELLIER Inspectrice principale des Finances publiques, Adjointe au Chef de division	• Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service
M. Pierre RAMBAUD Inspecteur divisionnaire des Finances publiques de classe normale, Adjoint au Chef de division	• Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service

Nom – Prénom Grade – Fonction	Pouvoir
DIVISION PILOTAGE	
M. Bertrand GAUSSEM Inspecteur Divisionnaire des Finances publiques de classe normale, Adjoint au Chef de division	• Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service
Mme Danièle ROCHER Inspectrice des Finances publiques	• Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service
M. Stéphane COMPAIN Contrôleur des Finances publiques	• Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service

La présente délégation de signature annule et remplace toutes les précédentes délégations accordées au titre du Pôle Pilotage et Ressources de la Direction régionale des Finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris.

L'Administrateur général des Finances publiques de classe exceptionnelle,
 Directeur régional de la Direction régionale des Finances publiques
 d'Ile-de-France et du département de Paris



Philippe PARINI



PREFECTURE DE PARIS

Acte n° 2015244-0097

Signé le mardi 01 septembre 2015

Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris (DRFIP)

délégation de signature - centre des impôts fonciers de Paris Ouest

**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS**

94 rue de Réaumur
75104 PARIS cedex 02

Pôle fiscal Paris Centre et services spécialisés

Centre des Impôts Foncier de Paris Ouest
6 Rue Paganini
75972 PARIS cedex 20

Délégation de signature

Le responsable du centre des impôts foncier de Paris Ouest,

Vu le Code Général des Impôts, et notamment l'article 408 de son Annexe II et les articles 212 à 217 de son Annexe IV ;

Vu le Livre des Procédures Fiscales, et notamment les articles L.247 et R*247-4 et suivants ;

Vu le Décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la Direction Générale des Finances Publiques ;

Vu le Décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction Générale des Finances Publiques ;

Arrête :

Article 1^{er}.

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office

a) Dans la limite de 10 000 €, aux contrôleurs principaux des finances publiques désignés ci-après :

BOUCHER Jean-Yves

JUTEAU Marie-Neige

MARTINEZ Patrick

b) Dans la limite de 2 000 €, aux agents administratifs et aux agents administratifs principaux des finances publiques désignés ci-après :

ALLA Jérôme

BRIU Clara

CAILLENS Julien

COUDERC Patrice

DEHENNIN Patrick

GADRAT Joël

GILLOT Danièle

LESCURE Paul

LONGUEMARE Jean-Charles

MONTAGNÉ Sandra

ROUABAH Nama

YALA Laurette

2°) sans limitation de montant, les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses ainsi que les décisions prises sur les demandes de dégrèvement de taxe foncière pour pertes de récoltes, au contrôleur principal des finances publiques désigné ci-après :

BOUCHER Jean-Yves

MARTINEZ Patrick

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

A Paris, le 1^{er} septembre 2015

Le responsable du Centre des impôts foncier,



Michel FALCOU



PREFECTURE DE PARIS

Acte n° 2015244-0098

Signé le mardi 01 septembre 2015

Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris (DRFIP)

arrêté portant délégation de signature - service des impôts des entreprises PARIS
16ème MUETTE



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS
Pôle fiscal Paris Sud Ouest
Service des impôts des Entreprises
De Paris 16^{ème} La Muette
12 rue George Sand
75016 Paris

Arrêté portant délégation de signature

Le comptable, responsable du service des impôts des entreprises de Paris 16^{ème} La Muette

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à M Claude LE GOFF, Inspecteur des Finances Publiques , adjoint au responsable du service des impôts des entreprises de Paris 16^{ème} La Muette à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 100 000 € par demande ;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

b) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer,

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office , dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet , dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous;

3°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
BELLESORT Vincent	Contrôleur	10 000 €	10 000€
CARIGNON Laurent	Contrôleur	10 000 €	10 000€
CHATAIGNIER Aurélien	Contrôleur	10 000 €	10 000€
IZAR Hélène	Contrôleuse	10 000 €	10 000€
LEPAGE Jean-Luc	Contrôleur	10 000 €	10 000€
MESBAHI René	Contrôleur Principal	10 000 €	10 000€
POLO-PERUCCHIN Patricia	Contrôleuse Principale	10 000 €	10 000€
BAS Emmanuel	Agent Principal	2 000€	2 000€
CAMPO Mathias	Agent	2 000€	2 000€
FAUQUE Christophe	Agent Principal	2 000€	2 000€
CABASSUT Fanny	Agente	2 000€	2 000€
TU Sokha	Agente Principale	2 000€	2 000€

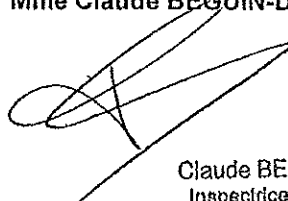
Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

A Paris, le 01 septembre 2015

La comptable, responsable du Service des Impôts
des Entreprises de Paris 16^{ème} La Muette,
Inspectrice Divisionnaire

Mme Claude BEGUIN-DAVID



Claude BEGUIN-DAVID
Inspectrice Divisionnaire
Comptable des Finances Publiques



PREFECTURE DE PARIS

Acte n° 2015252-0014

Signé le mercredi 09 septembre 2015

Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris (DRFIP)

arrêté portant délégation de signature - pôle de contrôle et d'expertise 13ème

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE DE FRANCE ET DU DÉPARTEMENT DE PARIS
Pôle fiscal Paris Sud Ouest
Pôle de contrôle et d'expertise du 13^{ème} arrondissement
101 rue de Tolbiac
75630 Paris cédex 13

Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal

La responsable du pôle de contrôle et d'expertise du 13^{ème} arrondissement

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

Article 1

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;


aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
BERNARD Betty	Inspectrice	15 000 €	15 000 €
HENNEBELLE Antoine	Inspecteur	15 000 €	15 000 €
JACQUEMET Marc	Inspecteur	15 000 €	15 000 €
QUET Francis	Inspecteur	15 000 €	15 000 €
RIBET Alexandre	Inspecteur	15 000 €	15 000 €
DUQUENNE Jean-Noël	Contrôleur principal	10 000 €	10 000 €
FRENISY Catherine	Contrôleuse principale	10 000 €	10 000 €
GUILLAUME Christine	Contrôleuse principale	10 000 €	10 000 €
LE HIR Maurice	Contrôleur principal	10 000 €	10 000 €

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

A Paris, le 9 septembre 2015,
La responsable du Pôle de contrôle et d'expertise,



Nelly WALLY
Inspectrice principale des Finances publiques



PREFECTURE DE PARIS

Acte n° 2015244-0099

Signé le mardi 01 septembre 2015

Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris (DRFIP)

arrêté portant délégation de signature - service des impôts des entreprises PARIS 6
ODEON



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS

Service des impôts des entreprises
PARIS 6 ODEON

Arrêté portant délégation de signature

Le comptable, responsable du service des impôts des entreprises de PARIS 6 ODEON...

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à MME Sylvie ARNAUD-GAUTHIER, inspectrice divisionnaire, adjointe au responsable du service des impôts des entreprises de PARIS 6 ODEON, à l'effet de signer :

- 1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;
- 2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;
- 3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;
- 4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 100 000 € par demande ;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

b) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

Mme Annie DESCHATRES

Mme Catherine PETRO

2°) dans la limite de 10 000 €, aux contrôleurs des finances publiques désignés ci-après :

Mme Elena AMALOU
Mme Marie Caroline BERTRAND
Mme Laurence DUBOS

Mme Dominique GIRARD
Mme Sylvie LEBON
Mme Martine RENUCCI
Mme Sylvie SEVIN

M Zoeb TAHAIBALY
M Fabrice WYPELIER
Mme Myrtha ZOZI

3°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

Mme Annie SOUAL

Mme Wanda EBERHARD

Mme Annick BUNAK

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités et aux frais de poursuites et portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

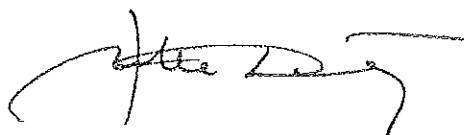
Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses
Mme Annie DESCHATRES	Inspectrice	15 000 €
Mme Catherine PETRO	Inspectrice	15 000 €
Mme Elena AMALOU	Contrôleuse	10 000 €
Mme Marie Caroline BERTRAND	Contrôleuse	10 000 €
Mme Laurence DUBOS	Contrôleuse	10 000 €
Mme Dominique GIRARD	Contrôleuse	10 000 €
Mme Sylvie LEBON	Contrôleuse	10 000 €
Mme Martine RENUCCI	Contrôleuse	10 000 €
Mme Sylvie SEVIN	Contrôleuse	10 000 €
M Zoeb TAHAIBALY	Contrôleur	10 000 €
M Fabrice WYPELIER	Contrôleur	10 000 €
Mme Myrtha ZOZI	Contrôleuse	10 000 €
Mme Annick BUNAK	Agent	2 000 €
Mme Wanda EBERHARD	Agent	2 000 €
Mme Annie SOUAL	Agent	2 000 €

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris

A Paris, le 01/09/2015

Le comptable public
responsable de service des impôts des entreprises,



Brigitte DANTON
Comptable Public,
Responsable du S.I.E. PARIS 6ème ODÉON



PREFECTURE DE PARIS

Acte n° 2015244-0100

Signé le mardi 01 septembre 2015

Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris (DRFIP)

arrêté portant délégation de signature - service des impôts des entreprises 16ème
PORTE DAUPHINE



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS
POLE FISCAL SUD OUEST
SERVICE DES IMPÔTS DES ENTREPRISES
PARIS 16È PORTE DAUPHINE
146 , AVENUE DE MALAKOFF
75775 PARIS CEDEX 16**

Arrêté portant délégation de signature

Le comptable, responsable du service des impôts des entreprises de Paris 16^{ème} Porte Dauphine,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à M. LIEVENS Benjamin, inspecteur des finances publiques, adjoint au responsable du service des impôts des entreprises de Paris 16^{ème} Porte Dauphine, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 15 000 €, portée à 60 000 € en cas d'absence du chef de service comptable;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 15 000 €, portée à 60 000 € en cas d'absence du chef de service comptable;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA dans la limite de 15 000 €, portée à 100 000 € par demande en cas d'absence du chef de service comptable;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

b) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

BUI Thao SIMON Peggy	CIOSI Isabelle	FLORIMOND Roselyne
-------------------------	----------------	--------------------

2°) dans la limite de 10 000 €, aux contrôleurs des finances publiques désignés ci-après :

ALEXANDRE-ALVES Joseph
ARCI Léa
BENARAB Brahim
DE VINCENZI Nadine

DUARTE Andrée
FOUILLET Jean-Yves
GUILLIER Patrick
MINEAUD Anne

SOGNY Christine
TINCRES Gaëlle

3°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

BELLEÏ Catherine
BLANLOT Thierry
BOUILLON Cyril

HENRIETTE Patrick
ISIDORE Elizabeth
LEFEBVRE Yannick

MECIONYTE Vilma
PRESTI Valérie

Article 3

En matière de recouvrement, délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

2°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

3°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités et aux frais de poursuite, selon les limites fixées à l'article 2,

aux agents désignés ci-après :

BUI Thao SIMON Peggy	FOUILLET Jean-Yves BELLEÏ Catherine	FLORIMOND Roselyne
-------------------------	--	--------------------

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

A Paris, le 1 septembre 2015

Le comptable des finances publiques, responsable du service
des impôts des entreprises de Paris 16^{ème} Porte Dauphine


Bernard FÉRIILLIER



PREFECTURE DE PARIS

Acte n° 2015244-0101

Signé le mardi 01 septembre 2015

Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris (DRFIP)

arrêté portant délégation de signature - service des impôts des particuliers PARIS
5ème



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS
Pôle fiscal Sud Ouest

SERVICE DES IMPOTS DES PARTICULIERS PARIS 5EME
ARRONDISSEMENT

18-22 rue Geoffroy Saint Hilaire
75230 PARIS CEDEX 05

Arrêté portant délégation de signature

Le comptable, responsable du service des impôts des particuliers de PARIS 5eme arrondissement

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à

-M. Jean-Paul LABOREY, inspecteur des Finances Publiques,

-M. Grégory CHAFFIN, inspecteur des Finances Publiques,

-Mme Eva HANSEL, inspectrice des Finances Publiques,

adjoints au responsable du service des impôts des particuliers de Paris 5^{ème} arrondissement , à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 30 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 30 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

- a) les avis de mise en recouvrement ;
- b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;
- c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

BAUBEL Sylvie	BOURBOTTE Peggy	SABBAH Christian
DUPUIS Gilles	GLADIEUX Grégory	

2°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

EL FARSAOUI Abdelmajid	CHAVAROT Charlotte	CALVET Jean-Régis
ENJALBAL Sandrine	MESSER Adeline	GRILLOT Marie-Claude
GACHINIARD Stéphane	MONTHIEUX Sophie	GUELL-DAUREL Emmanuel
DHENIN Stéphan		COMBE Charles-Etienne

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses
CORRIN Sylvie	Contrôleuse des Finances publiques	1000
MORAT Françoise	Contrôleuse des Finances publiques	1000

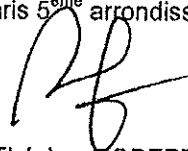
Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses
NADAUD Jocelyne	Contrôleuse des Finances publiques	1000
NOVIVOR Kokou	Contrôleur des Finances publiques	1000
PATEUX Rachel	Contrôleuse des Finances publiques	1000
PERADON Christophe	Contrôleur des Finances publiques	1000
VICTORIN Pascale	Contrôleuse des Finances publiques	1000

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

A PARIS , le 1^{er} septembre 2015

Le comptable, responsable de service des impôts des particuliers de Paris 5^{ème} arrondissement.



Marie-Thérèse ROBERT-MARTIN



PREFECTURE DE PARIS

Acte n° 2015244-0102

Signé le mardi 01 septembre 2015

Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris (DRFIP)

arrêté portant délégation de signature - PCE des professionnels 15EME



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS
Pôle fiscal Paris Sud Ouest
PCE des Professionnels
Site Beuret : 13/15 rue du Général Beuret
75712 PARIS CEDEX 15
Site Necker : 137 rue de l'Abbé Groult
75731 PARIS CEDEX 15

Arrêté portant délégation de signature

Le responsable du pôle de contrôle et d'expertise des professionnels
du 15^{ème} arrondissement de PARIS

Vu le code général des Impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, et R[°] 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

Article 1er

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

a) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

ESNAULT Fabrice	DE SEVERAC Didier	OZENDA Philippe
THIERIOT Sarah	BUSSY Hélène	

b) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

LASCOMBE Patricia	PINQUIER Fabienne	BASTIN Alexandre
ILHE Marie Thérèse		

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

Article 2

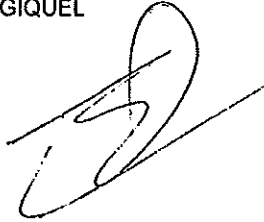
Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

A Paris, le 01 septembre 2015

Le responsable du pôle de contrôle et d'expertise des professionnels

L'inspectrice divisionnaire des Finances Publiques

Elisabeth GIQUEL

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'E' followed by a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.



PREFECTURE DE PARIS

Acte n° 2015252-0015

Signé le mercredi 09 septembre 2015

Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris (DRFIP)

arrêté portant délégation de signature - pôle de contrôle des revenus et du patrimoine
16 AUTEUIL



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE DE FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS
POLE GESTION FISCALE PARIS SUD-OUEST
Centre des Finances Publiques
Pôle de Contrôle des Revenus et du Patrimoine
12 rue George Sand
75016 Paris

ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

Le responsable du pôle de contrôle des revenus et du patrimoine 16ème Auteuil

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

Article 1

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
Hervé SIGRIST	inspecteur	15 000 €	15 000 €
Sophie CHAMBON	Inspectrice	15 000 €	15 000 €
Marine PHILEMONT-MONTOUT	inspectrice	15 000 €	15 000 €
Jean-Charles CALAIS	inspecteur	15 000 €	15 000 €
Arnaud HUREAU	inspecteur	15 000 €	15 000 €
Anne-Catherine MENARDI	inspectrice	15 000 €	15 000 €
Malika MORVAN	contrôleuse	10 000 €	10 000 €

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
Aimery BACOFIN	contrôleur principal	10 000 €	10 000 €
Patrice TARTAS	contrôleur	10 000 €	10 000 €
Sandrine BRUNELIERE	contrôleuse	10 000 €	10 000 €
Nadine PAUGAM	contrôleuse principale	10 000 €	10 000 €
Anthony GUERREIRO	contrôleur	10 000 €	10 000 €

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de PARIS.

A PARIS, le 09 septembre 2015
 La responsable du pôle de contrôle des revenus net
 du patrimoine 16ème AUTEUIL


 Elisabeth TRESARRIEU,



PREFECTURE DE PARIS

Acte n° 2015244-0103

Signé le mardi 01 septembre 2015

Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris (DRFIP)

arrêté portant délégation de signature - service des impôts des particuliers 15ème
GRENELLE



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS
Pôle fiscal Paris Sud Ouest
SIP PARIS 15^{ème} GRENELLE
13,15 rue du Général Beuret
75015 PARIS

Arrêté portant délégation de signature

Le comptable, responsable du service des impôts des particuliers de PARIS 15^{ème} GRENELLE

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L.257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Mme VALENTIN Corinne, inspectrice divisionnaire, adjointe au responsable du Service des impôts des particuliers de PARIS 15^{ème} GRENELLE , à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office,

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les mises en recouvrement ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

- dans la limite de 15 000 euros, à Mme Delphine LUGAND, inspectrice,
- dans la limite de 10 000 euros, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

GARBARINO Marie	HEROLD Catheline	LASSERRE Antony
MORNET Angeline	TALBOT Agnès	

- dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

ALLOY Corinne	ARDOUIN Valérie	DELBÈGUE Alexandre
HOAREAU Mickaël	SINTES Sylvie	SOULEYREAU Audrey

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer

- 1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses
LUGAND Delphine	Inspectrice	15 000
PIAULT Laetitia	Contrôleuse principale	1500
JENNET Pascal	Contrôleur principal	500
PELLEFIGUE Monique	Contrôleuse principale	500
CLARE Isabelle	Contrôleuse	200
GUISLAIN Hélène	Contrôleuse	200
SANGARIN Yannick	Contrôleur	200
BONNEAU Sylvette	Agent	200

- 2°) Les actes nécessaires à la gestion du recouvrement et du service détaillés dans les tableaux ci-dessous aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	L'ensembles des actes suivants : Les mises en recouvrement, tous actes relatifs à la gestion du recouvrement, tous actes d'administration et de gestion du service
LUGAND Delphine	Inspectrice	X
PIAULT Laetitia	Contrôleuse principale	X

Nom et prénom des agents	grade	Bordereaux de situation fiscale et mainlevées ATD
JENNET Pascal	Contrôleur principal	X
PELLEFIGUE Monique	Contrôleuse principale	X
CLARE Isabelle	Contrôleuse	X
GUISLAIN Hélène	Contrôleuse	X
SANGARIN Yannick	Contrôleur	X
BONNEAU Sylvette	Agent	X

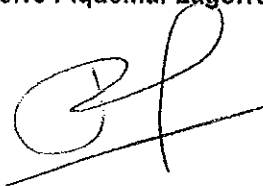
Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

A PARIS, le 01/09/2015,

Le Comptable responsable du SIP PARIS 15^{ème} GRENELLE,

Pierre Piquemal-Lagorre

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'P' and 'L' with a horizontal line underneath.



PREFECTURE DE PARIS

Acte n° 2015244-0104

Signé le mardi 01 septembre 2015

Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris (DRFIP)

Délégation de signature - centre des impôts fonciers PARIS EST



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ÎLE-DE-FRANCE ET DU DÉPARTEMENT DE PARIS

94 rue de Réaumur
75104 PARIS cedex 02

Pôle fiscal Paris Centre et services spécialisés
Centre des Impôts Fonciers de Paris Est
6 rue Paganini
75972 PARIS cedex 20

Délégation de signature

Monsieur Cyril ROUSSEAU, responsable du centre des impôts fonciers de Paris Est

Vu le Code Général des Impôts, et notamment l'article 408 de son Annexe II et les articles 212 à 217 de son Annexe IV ;

Vu le Livre des Procédures Fiscales, et notamment les articles L.247 et R*247-4 et suivants ;

Vu le Décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la Direction Générale des Finances Publiques ;

Vu le Décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction Générale des Finances Publiques ;

Arrête :

Article 1^{er}.

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office

a) Dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

SECK Irène

SUEZ-PANAMA Harry

KREBS Jean-Michel

b) Dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

BOSQUELLE Marie

DELALAIN Jocelyne

LABBE Bruno

LESCURE Arouny

LEVEQUE Patrice

MELLOTTEE Martine

MONGKHOL Ratdavone

TAVELET Alain

SCOTTO Jean-Jacques

MONTEIRO Olivier

HEMARD Stéphane

2°) sans limitation de montant, les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses ainsi que les décisions prises sur les demandes de dégrèvement de taxes foncières pour pertes de récolte, aux agents des finances publiques désignés ci-après :

SECK Irène

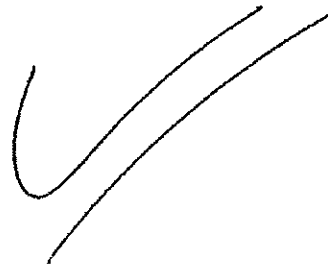
Article 2.

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de l'état en Ile-de-France.

A Paris, le 1^{er} septembre 2015

Le responsable du centre des Impôts fonciers,

Cyril ROUSSEAU

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by a series of sweeping, curved lines that extend upwards and to the right.



PREFECTURE DE PARIS

Acte n° 2015244-0105

Signé le mardi 01 septembre 2015

Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris (DRFIP)

Délégation de signature - service des impôts des entreprises PARIS 9ème EST



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES D'ÎLE-DE-FRANCE ET DU
DÉPARTEMENT DE PARIS

Pôle fiscal Paris-Centre et services spécialisés
SIE Paris 9^{ème} Est
9 rue d'Uzès
75074 Paris Cedex 02

Délégation de signature

Le comptable par intérim, monsieur Pascal NGUYEN, responsable du service des impôts des entreprises (SIE) de Paris 9^{ème} Est ;

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à monsieur Jean-Yves MADELMON, inspecteur divisionnaire des finances publiques, adjoint au responsable du SIE Paris 9^{ème} Est, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 100 000 € par demande ;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

b) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

Nom et prénoms des agents	Grade
DE GRANDPRE Françoise	Inspectrice des finances publiques
CASANOVA SOUBIRAN Catherine	Inspectrice des finances publiques

2°) dans la limite de 10 000 €, aux contrôleurs des finances publiques désignés ci-après :

Nom et prénoms des agents	Grade
APPATORE Myrva	Contrôleuse des finances publiques
AUNAY Raphaële	Contrôleuse des finances publiques
BOEHLY Rachel	Contrôleuse des finances publiques
CHIQUET Pascal	Contrôleur des finances publiques
COUET Thierry	Contrôleuse des finances publiques
GLEYO Gilles	Contrôleur des finances publiques
LE GUILLOU Maryvonne	Contrôleuse des finances publiques
LOEUL Corinne	Contrôleuse principale des finances publiques
MEYER Eric	Contrôleur des finances publiques
POUSSE Carine	Contrôleuse des finances publiques
RESMER Chantal	Contrôleuse des finances publiques
ROUSSEL Céline	Contrôleuse des finances publiques
THEPAUT Marie-Claude	Contrôleuse des finances publiques

3°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

Nom et prénoms des agents	Grade
BAUCHER Fatma	Agente des finances publiques
MAHI Zohra	Agente des finances publiques
LAMAZIERE Pascale	Agente des finances publiques
PASQUES Olivier	Agent des finances publiques

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités et aux frais de poursuites et portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénoms des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses
DE GRANDPRE Françoise	Inspectrice des finances publiques	15 000 €
CASANOVA SOUBIRAN Catherine	Inspectrice des finances publiques	15 000 €
AUNAY Raphaële	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €
RESMER Chantal	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €
MAHI Zohra	Agente des finances publiques	2 000 €

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénoms des agents	Grade
DE GRANDPRE Françoise	Inspectrice des finances publiques
CASANOVA SOUBIRAN Catherine	Inspectrice des finances publiques

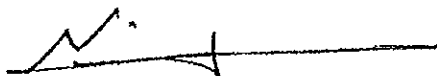
Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de l'état en Ile-de-France.

A Paris, le 1^{er} septembre 2015

Le chef de service comptable responsable du SIE Paris 9^{ème} Est

Pascal NGUYEN





PREFECTURE DE PARIS

Acte n° 2015244-0106

Signé le mardi 01 septembre 2015

Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris (DRFIP)

Délégation de signature - EDRA

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES

D'ÎLE-DE-FRANCE ET DU DÉPARTEMENT DE PARIS

94 rue de Réaumur

75104 PARIS CEDEX 02

DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE CONTENTIEUX ET DE GRACIEUX FISCAL

**L'administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle,
Directeur régional des Finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,**

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

Article 1^{er} - Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents affectés à l'échelon départemental de renfort et d'assistance (EDRA) dont les noms suivent :

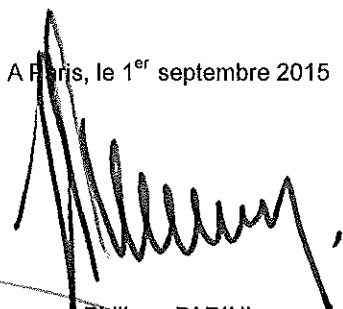
Nom	Prénom	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
BERNET	Chantal	Inspectrice des finances publiques	15 000 €	15 000 €
BRIFFEUIL	Thomas	Inspecteur des finances publiques	15 000 €	15 000 €
CHAPILLON	Maxime	Inspecteur des finances publiques	15 000 €	15 000 €
DUGAST	Xavier	Inspecteur des finances publiques	15 000 €	15 000 €
GALIER	Philippe	Inspecteur des finances publiques	15 000 €	15 000 €
GELINEAU	Maryline	Inspectrice des finances publiques	15 000 €	15 000 €
HENNEBELLE	Antoine	Inspecteur des finances publiques	15 000 €	15 000 €
LEBLANC	Cécile	Inspectrice des finances publiques	15 000 €	15 000 €
LE CARRE	Jean Philippe	Inspecteur des finances publiques	15 000 €	15 000 €
LEMAIRE	Renaud	Inspecteur des finances publiques	15 000 €	15 000 €
LEMOINE	Laurence	Inspectrice des finances publiques	15 000 €	15 000 €
LE ROUX	Géraldine	Inspectrice des finances publiques	15 000 €	15 000 €
MONNIN	Michaël	Inspecteur des finances publiques	15 000 €	15 000 €
PERAZZOLI	Laurent	Inspecteur des finances publiques	15 000 €	15 000 €
PHILEMONT-MONTOUT	Marine	Inspectrice des finances publiques	15 000 €	15 000 €
PHU	Jonathan	Inspecteur des finances publiques	15 000 €	15 000 €
PISTRE	Stéphane	Inspecteur des finances publiques	15 000 €	15 000 €

RIBET	Robert	Inspecteur des finances publiques	15 000 €	15 000 €
SOROA	Stéphanie	Inspectrice des finances publiques	15 000 €	15 000 €
ADJOUDJ	Estelle	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
AIRES	Alain	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
ARMAND	Isabelle	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
BACHETTI	Christelle	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
BARLIER	Marie Christine	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
BENESY	Denis	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
BENS	Thomas	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
BERNARD	Valérie	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
BERRUET	Christelle	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
BLANCA	Vincent	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
BONNET DE BOZZI	Agnès	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
BOUAIUICH	Rachida	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
BOULET-GAUBERT	Daniel	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
CATHALA	Philippe	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
CHOLLET	Claire	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
COMPAIN	Stéphane	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
COUZIN	Jérôme	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
DABADIE	Catherine	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
DAG	Békir	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
DE ALMEIDA	Daniel	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
DEFIENNE	Florent	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
DELUC	Céline	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
DELPEY	Valérie	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
DIVOL	Vincent	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
DOUGDAG	Meihdi	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
DUPUY	Vincent	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
DUYTSCHAEVER	Florent	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
EL'ADARI	Michel	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
FAGEGALTIER	Catherine	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
FAIVRE	Patrick	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
GAKUBA	Muhoza	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
GARAUDET	Vincent	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
GESTIN	Pascal	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
GORIN	Julien	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
LAGRUE	Philippe	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
LEBOUC	François	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
LE DIGARCHER	Ronan	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
LE NOUEN	Gaëlle	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
LESPIAUC	Laurent	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
LOBRY	Cédric	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
LOOSES	Stéphanie	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
LOUDCHER	Dominique	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
MARCHANDON	Christian	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
MEDAHI	Zohra	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
MICHALCZENIA	Aline	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
MICHEL	Olivier	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
MORZYNSKI	Delphine	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
ORTOLE	Dominique	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
PARISSE	Sébastien	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
PAUSE	Jérôme	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €

PELUSO	Stéfano	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
PIET	Anne Marie	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
PILON	Hervé	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
PONS	Cyrille	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
POTTEZ	Stéphanie	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
RALAIVAO	Denis	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
ROBIN	Sylvia	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
ROHARD	Xavier	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
ROQUES	Marie Josée	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
REBEILLARD	Denis	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
SABAU	Sébastien	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
SANOGO	Moctar	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
SANTERRE	Fabienne	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
SEBILLE	Christophe	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
SOCCALINGAME	Sandirasegarane	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
VALETTE	Véronique	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
VERDIER	Arnaud	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
VIAU	Eric	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
VINCENT	Axel	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
ZENNOUN	Hicham	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
AGNOURE	Ndocky	Agent des finances publiques	2 000 €	2 000 €
AZZI	Malika	Agente des finances publiques	2 000 €	2 000 €
BEN REZIGUE	Nadim	Agent des finances publiques	2 000 €	2 000 €
BLINE	Richard	Agent des finances publiques	2 000 €	2 000 €
BULLY	Nadège	Agente des finances publiques	2 000 €	2 000 €
CABRERA MURCIA	Pascale	Agente des finances publiques	2 000 €	2 000 €
DAVID	Sébastien	Agent des finances publiques	2 000 €	2 000 €
DESPRES	Christophe	Agent des finances publiques	2 000 €	2 000 €
GERY	Christophe	Agent des finances publiques	2 000 €	2 000 €
KIROUAC	Arnaud	Agent des finances publiques	2 000 €	2 000 €
LE DIGARCHER	Yann-Erwann	Agent des finances publiques	2 000 €	2 000 €
LEGRIS	Julien	Agent des finances publiques	2 000 €	2 000 €
LEONARD	Serge	Agent des finances publiques	2 000 €	2 000 €
LIN	Véronique	Agente des finances publiques	2 000 €	2 000 €
OYHAMBERRY	Marie	Agente des finances publiques	2 000 €	2 000 €
PEREIRA	Tony	Agent des finances publiques	2 000 €	2 000 €
ROVIRA	Philippe	Agent des finances publiques	2 000 €	2 000 €
SEDARD	Marc	Agent des finances publiques	2 000 €	2 000 €
STIFFEL	Sandrine	Agente des finances publiques	2 000 €	2 000 €
TONGA	Fabrice	Agent des finances publiques	2 000 €	2 000 €

Article 2 – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratif du département de Paris.

A Paris, le 1^{er} septembre 2015



Philippe PARINI